

Absence d'une stratégie cohérente des Nations Unies et des PTF en matière de lutte contre l'impunité, justice transitionnelle et consolidation de la paix.	Elevé Les Nations Unies et les PTF ne disposent pas d'une stratégie cohérente en matière de lutte contre l'impunité, justice transitionnelle et consolidation de la paix. En d'autres termes, le soutien à la CPS risque d'être affaibli par des stratégies concurrentes voire contraires, par exemple en matière de RSS, DDR, etc.	Elevé Le travail de la CPS aura un très faible impact si les processus et les réformes politiques en cours (RSS, DDR, justice transitionnelle) ne sont pas cohérents. Ces derniers risquent même d'envoyer des messages contradictoires sur la lutte contre l'impunité (risque de récompenser les auteurs de violence, etc).	Assurer que les victimes soient au centre des processus judiciaires et plus largement des processus et des réformes politiques. Travailler sur la RSS sous l'angle de la garantie de non-répétition. Etablir une Fenêtre Etat de droit au sein du MPTF afin que les Nations Unies aient une stratégie unique et cohérente en matière d'Etat de droit. Etablir et maintenir un dialogue politique soutenu avec les PTF aux niveaux technique et politique, tant à Bangui qu'à New-York.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ÉLÉMENT n° 4 : ACTEURS

Acteurs de mise en œuvre du projet

- Le Programme des Nations Unies pour le Développement.
- Les sections justice et droits de l'homme de la MINUSCA.
- Le Ministère de la Justice, chargé de la Réforme Judiciaire et des Droits de l'Homme.
- Les ONG qui seront sélectionnées pour la mise en œuvre de certaines activités ne sont pas encore identifiées mais il échet d'ores et déjà de mentionner comme partenaires potentiels (sélectionnés sur base d'un appel d'offres compétitifs) :
 - Des ONG internationales : Avocats Sans Frontières, American Bar Association, etc.
 - Des ONG nationales : Commission Episcopale Justice et Paix, Association des Femmes Juristes de Centrafrique, le Réseau des Journalistes pour les Droits de l'Homme, etc.

Structure de gestion du projet

Le présent projet d'urgence en appui à la Cour Pénale Spéciale sera mis en œuvre sous la responsabilité du PNUD avec la collaboration du projet conjoint d'appui à la lutte contre les violations de droits de l'Homme et à la relance de la justice en RCA. Le projet sera également réalisé en collaboration avec l'équipe pré-avancée et l'équipe avancée du projet conjoint global de la CPS lorsque celles-ci auront été déployées.

En attendant le déploiement de l'équipe pré-avancée du projet global CPS, le présent projet sera mis en œuvre par la composante justice du projet conjoint justice et sécurité du PNUD, en collaboration avec les sections Justice et droits de l'Homme de la MINUSCA pour les thématiques spécifiques qui relèvent de leur mandat et de leur expertise.

Equipe de projet

Toute l'équipe du projet conjoint justice et sécurité – par le biais de l'unité conjointe - sera appelée à mettre en œuvre le présent projet contributif d'appui à la CPS. Toutefois les personnes impliquées plus directement – membres de la composante justice du projet conjoint – seront les suivantes :

Conseiller Technique Principal du projet conjoint justice et du projet d'appui à la CPS, en cours de recrutement.

Spécialiste Justice CPS, chef du projet appui à la CPS ;

Spécialiste Justice, projet conjoint justice ;

Chargé des opérations : Chargé des opérations (staff du projet conjoint justice).

Assistant administratif et financier : Assistant administratif (staff du projet conjoint justice).

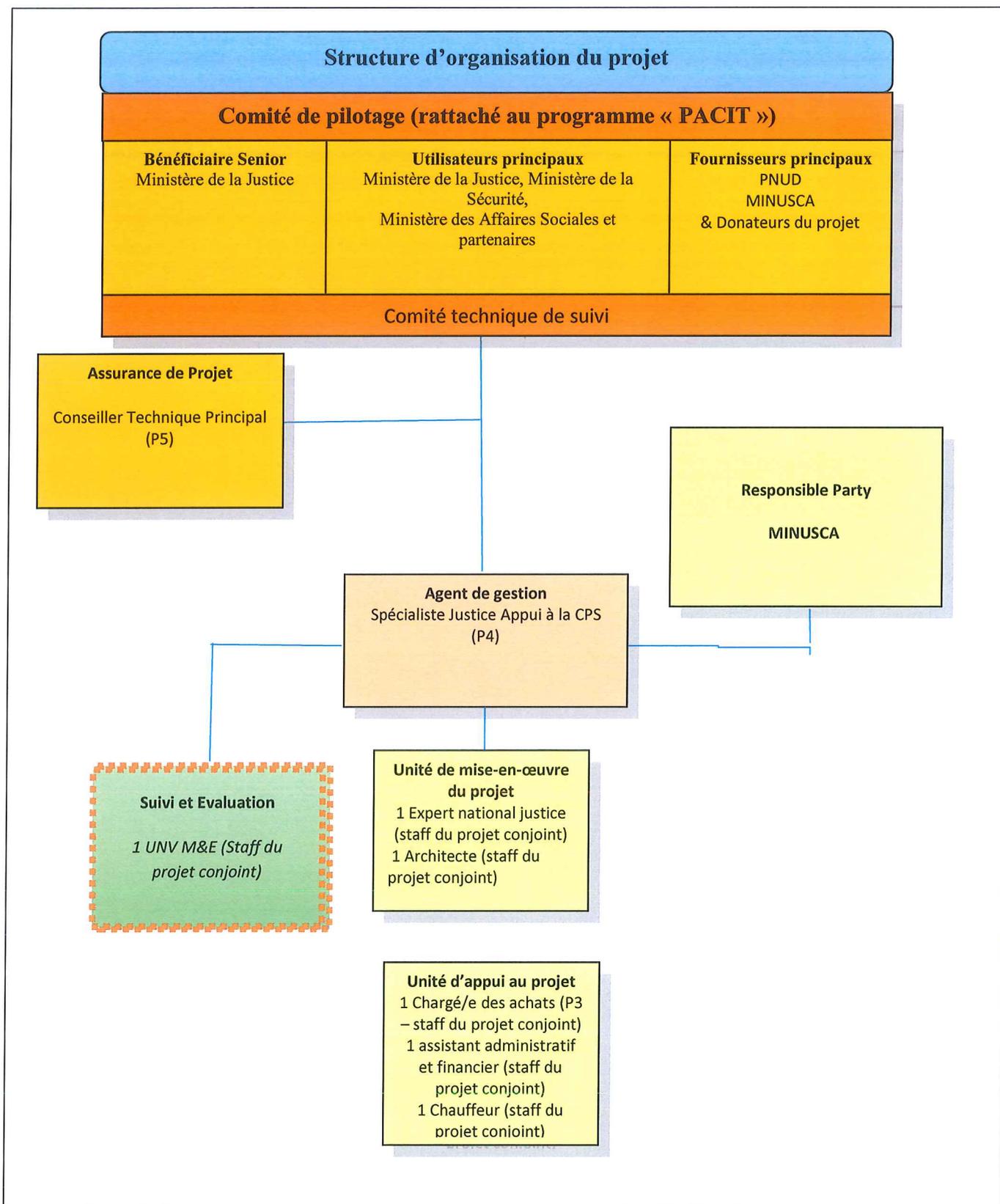
Architecte : Architecte (staff du projet conjoint justice).

Spécialiste justice national : Expert justice national (staff du projet conjoint justice).

VNU M&E : Officier de reporting et de suivi-évaluation (staff du projet conjoint justice).

ASM

B



Cadre de résultats : complétez le cadre de résultats du projet à l'aide du tableau ci-dessous.

ASM

Cadre de résultats : remplissez le cadre de résultats du fonds ci-dessous. Il comporte deux niveaux : 1) le 'niveau du Fonds', qui rattache votre projet à une Réalisation du Fonds et permettra de compiler les contributions de tous les projets à une Réalisation particulière. Voir la Matrice de résultats du fonds pour connaître les indicateurs spécifiques ; 2) le 'niveau du Projet', qui indique les résultats escomptés dans le cadre de votre projet. Remarque : en cas d'absence de données de référence, précisez-le et indiquez comment ces données seront recueillies.

Réalisation du Fonds à laquelle contribue le projet (pour les projets à impact immédiat, identifiez le secteur et le projet concerné) :				N/A
Effet : Réalisation escomptée, d'après la description du Cadre de résultats du Fonds	Indicateurs (inclure les indicateurs de la réalisation du Fonds à laquelle le projet contribue)	Références et cibles	Méthode de vérification	Hypothèses/risques
Résultats du projet				
Produits : Description des résultats du projet	Indicateurs	Références et cibles	Méthode de vérification	Hypothèses/risques
Produit 1 : Les organes de la Cour Pénale Spéciale (l'unité de police judiciaire, le Bureau du procureur, le greffe, les Cabinets d'instruction et la Chambre d'accusation spéciale) disposent d'un bâtiment adapté à l'exercice de leur fonction.	Indicateurs : - Cérémonie de lancement des travaux du bâtiment de la CPS. - Inauguration du bâtiment de la CPS Données de base : Bâtiment du Tribunal de Grande Instance de Bangui alloué pour abriter la CPS.	Voir Résultat 1.2 du projet CPS Cible 2016 : Le bâtiment de la CPS est opérationnel. Cible 2017 : Le bâtiment de la CPS est bien géré et maintenu.	- Missions et visites de terrains - Rapport d'architecte du projet conjoint et de l'entrepreneur.	- Retard technique dans la mise en oeuvre des travaux à réaliser. - Manque de compétence technique pour la réalisation des travaux par des entreprises locales ; - Augmentation des coûts pré-budgétisés au vu des conclusions des analyses sécuritaires.
Produit 2 :	Indicateurs :	Voir Résultat 1.2. du projet CPS		- Retard de livraison des équipements (à
				Budget spécifique au produit Contribution de 500.000 USD à ce produit (fonds hollandais) Contribution de 228.550 USD à ce

<p>Le bâtiment abritant les organes de la CPS est dûment équipé en fournitures et matériels adaptés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cérémonie de remise des équipements au Ministère de la Justice. - Chaque personnel attendu dispose d'un bureau, d'un ordinateur et de fournitures de bureau lui permettant de travailler. - Inauguration du bâtiment de la CPS. <p>Données de base: Aucun matériel n'est à disposition.</p>	<p>Cible 2016 : Le bâtiment de la CPS est valablement équipé.</p> <p>Cible 2017 : Les équipements de la CPS sont bien gérés et maintenus.</p>		<p>faire livrer de l'étranger)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise gestion et entretien des équipements par l'équipe avancée menant à de nouveaux achats pour les phases ultérieures du projet - Possibles vols/pillages en cas de retour de l'insécurité à Bangui. 	<p>produit français) (fonds</p>
<p>Produit 3 : Les infrastructures et personnel de la CPS sont dûment sécurisés</p>	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'incidents sécuritaires sérieux concernant directement le personnel et/ou les biens de la CPS. <p>Données de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs magistrats des juridictions 	<p>Voir Résultat 1.5. du projet CPS</p> <p>Cibles 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des risques et menaces et plans de sécurisation produits ; - 0 incident sécuritaire sérieux affectant le personnel de la CPS 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un basket fund sécuritaire devant permettre de répondre à toutes les préoccupations et toutes les urgences sécuritaires liées à la Cour et à son personnel. - Prise en charge des logements des magistrats internationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Attaques sur des magistrats nationaux ou internationaux sur leurs lieux de travail, - Attaques sur des magistrats nationaux ou internationaux à leur domicile, - Risque d'incendies des bâtiments de la CPS 	<p>Contribution de 212.000 USD à ce produit (fonds hollandais)</p>




<p>Produit 4 : De graves violations des droits de l'homme sont enquêtées, instruites et poursuivies par des magistrats nationaux et internationaux appuyés par de greffiers nationaux et internationaux et des secrétaires de Parquet.</p>	<p>ordinaires ont fait l'objet d'intimidation et de menaces en lien avec les procédures judiciaires dont ils ont la charge en 2015.</p>	<p>Cible 2017:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0 incident sécuritaire sérieux affectant le personnel de la CPS 	<p>- Contribution à la stratégie de sécurisation développée par les experts sécuritaires déployés en mai-juin 2016.</p>	<p>- Attaques sur les infrastructures de la CPS - Pressions et corruption sur le personnel de la Cour - Etc.</p>	
<p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - % d'affaires renvoyées devant les cabinets d'instruction sur le total des affaires transmises au Bureau du Procureur; - % du personnel recruté selon les procédures ; - % de dossiers instruits par rapport au nombre de dossiers déferés par le Procureur ; - % des décisions rendues dans les délais prescrits ; - % d'affaires renvoyées devant les cabinets d'instruction sur le total des affaires 	<p>Voir Résultat 2 du projet CPS</p> <p>Cibles 2016:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le personnel national et international est recruté selon les procédures définies conjointement par les Nations Unies et les autorités nationales. - 100% greffiers (y compris Secrétaire du Parquet) des organes judiciaires de la CPS sont recrutés selon les procédures décidées conjointement par les autorités nationales et les Nations Unies. <p>Cible 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les actes d'enquêtes de X dossiers sont posés [nombre de dossiers à déterminer selon la stratégie de poursuites]; 	<p>Le personnel suivant est déployé/secondé/affecté et ses primes de risque et sécurité et coûts divers (hors salaires) sont pris en charge par le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procureur spécial international - Procureur spécial adjoint national - Substitut procureur international - Substitut procureur national - Juge d'instruction international - Juge d'instruction national - Greffier chef national - Greffier chef adjoint international 	<p>- Retard dans l'identification du personnel international et de son déploiement après secondement. - Retard dans l'identification des magistrats nationaux devant siéger à la CPS et sélectionnés par les comités nationaux.</p>	<p>Contribution de 340.000 USD à ce produit (fonds hollandais)</p>	

	<p>transmises au Bureau du Procureur.</p> <p>Données de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0 personnel recruté - 0 affaires instruites par la CPS 	<ul style="list-style-type: none"> - 15 affaires renvoyées devant les cabinets d'instruction; - 15 dossiers instruits par an, par les Cabinets d'instruction; 70% des décisions sont rendues dans les délais prescrits; - les affaires et pièces bénéficient d'une traçabilité constante tout au long de la procédure pénale. 		
<p>Produit 5 :</p> <p>L'équipe opérationnelle de soutien au projet conjoint d'appui à la Cour Pénale Spéciale est mise en place et dispose d'un équipement et de ressources pour atteindre ses objectifs</p>	<p>Données de base : Le projet conjoint d'appui à la lutte contre les violations de Droits de l'Homme et à la relance de la Justice en Centrafrique met en œuvre des activités de relance de la justice depuis juillet 2014 et dispose d'une équipe sur place. Cette dernière doit être renforcée par l'équipe de projet d'appui à la Cour Pénale Spéciale.</p>	<p>Voir coûts opérationnels - gestion de l'équipe</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 ingénieur pour mettre en œuvre les travaux de rénovation du bâtiment - 1 véhicule Toyota Landcruiser - 2 véhicules pick up - 3 Chauffeurs - Ordinateur complet (2) - Laptop (4) - Photocopieur (1 Bureau + 1 ENAM) - Mobilier de bureau équipe de Gestion - Fournitures de bureau - Equipe de gestion - Carburant 		<p>Contribution de 320.000 USD à ce produit (220.000 USD sur fonds hollandais et 100.000 USD sur fonds français)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Staffing : 55.000 USD - Equipements : 265.000 USD (Hollande) et 100.000 USD (France)